COMMISSION DES RÉSOLUTIONS

PARTENARIATS ET ÉCOSYSTÈMES TERRITORIAUX

PRÉAMBULE

Les rencontres régionales ont démontré que ce qui empêche la coopération n'est pas un défaut de bonne volonté mais plutôt la multiplication des dispositifs, la fragmentation des responsabilités et la logique de mise en concurrence. Nous le disons d'ailleurs clairement : nous sommes « partenaires et concurrents selon les marchés », nos « dynamiques de coopération sont cassées par le jeu des appels d'offres » et « le prix est le critère de sélection ».

Alors que nous sommes au plus près des réalités du terrain, nous ne sommes pas associés aux décisions structurantes. Les OF sont mobilisés a posteriori, une fois les besoins de recrutement déjà identifiés.

Les 8 propositions que vous allez découvrir s'adressent donc à ceux qui conduiront la politique nationale : le gouvernement issu de l'élection présidentielle et les parlementaires.

Les 8 propositions qui suivent demandent quatre choses en transversal.

- de clarifier les responsabilités locales et de faciliter les partenariats, en engageant un travail de clarification des responsabilités respectives des organismes de formation et des autres acteurs de l'écosystème
- de travailler sur les impacts territoriaux de la commande publique de formation
- de financer ce que coûte ce travail de coopération et d'accompagnement, cela dans la durée
- de coopérer !

LA CONSIGNE

Dans notre Commission, nous avons à retenir **3 propositions**. Le choix ne porte pas sur leur justesse : elles viennent toutes de nous et de la démarche de co-construction engagée depuis plus de 12 mois. Il porte sur ce que nous voulons mettre en priorité devant ceux qui gouverneront en 2027.

NOS 8 PROPOSITIONS

N° 1 — Clarifier la répartition des responsabilités entre les acteurs de la formation et de l'insertion

La multiplication des acteurs et dispositifs, la raréfaction des ressources publique, l'augmentation des besoins conduisent à des chevauchements de missions, des injonctions contradictoires et à la mise en concurrence d'acteurs qui devraient pourtant coopérer.

C'est pourquoi nous demandons que soit engagé un travail national de clarification afin de définir plus précisément les responsabilités respectives des organismes de formation et des autres acteurs de l'écosystème pour répondre notamment à la méconnaissance des contraintes de chacun. Cette clarification devrait permettre :

- d'identifier les responsabilités de chaque acteur
- de limiter les doublons entre dispositifs
- de faciliter les orientations et les parcours des personnes
- de renforcer la coopération entre acteurs ; de donner davantage de lisibilité aux politiques de formation et d'insertion

N° 2 — Créer un cadre de coopération autour de la clause carbone dans la commande publique

Il convient de créer un cadre de coopération autour de la clause carbone dans la commande publique. Notre secteur est largement dépendant de la commande publique et soumis à des contraintes économiques fortes avec l'introduction de nouvelles exigences qui reposent essentiellement sur une logique descendante.

Or, l'introduction de la clause carbone nécessiterait un cadre de dialogue permettant d'associer l'ensemble des parties prenantes à la définition des règles et à leur évolution.

Soit une coopération qui doit permettre :

- de partager une compréhension commune des enjeux et des méthodes de mesure
- de construire des référentiels adaptés aux réalités du secteur ; d'encadrer le temps de validité du bilan carbone en privilégiant une approche par structure, et non par action de formation achetée
- de garantir une mise en œuvre progressive et équitable des nouvelles exigences

N° 3 — Mieux reconnaître la valeur de l'accompagnement des publics vulnérables et l'ancrage territorial des organismes de formation

Les dispositifs de formation à destination des publics vulnérables mobilisent des moyens humains, pédagogiques et logistiques importants et singuliers : accompagnement individualisé, levée des freins périphériques, coordination avec des partenaires sociaux et médico-sociaux. Pourtant, ces coûts spécifiques sont rarement reconnus à leur juste valeur.

Les cahiers des charges actuels privilégient essentiellement la qualité formelle des ingénieries pédagogiques, sans suffisamment valoriser les connaissances territoriales, les partenariats locaux et l'expérience de terrain.

C'est pourquoi nous demandons de :

- mieux articuler les échanges entre financeurs et partenaires afin de clarifier les périmètres d'intervention et les responsabilités de chacun dans l'accompagnement des publics vulnérables
- donner une juste valeur économique à cet accompagnement, en tenant compte de son coût réel dû à sa complexité, de sa durée et de son impact
- faire valoir et intégrer des critères explicites d'ancrage territorial dans les cahiers des charges et les appels à projets

- s'assurer de l'existence de partenariats locaux effectifs avec les entreprises, les acteurs de l'emploi, de l'insertion et du développement territorial (connaissance du bassin économique, partenariats locaux effectifs, expérience de terrain) à côté de la qualité formelle des ingénieries pédagogiques
- valoriser les organismes capables de démontrer une connaissance fine de leur bassin économique et des besoins des publics qu'ils accompagnent

N° 4 — Renforcer l'équité d'accès à la formation en adaptant les réponses à tous les publics, y compris hors de la logique des marchés

Les politiques actuelles de formation peinent à garantir une équité réelle d'accès et de réussite, en raison de financements insuffisamment ciblés, instables et parfois déconnectés des besoins spécifiques de ces publics.

C'est pourquoi, nous demandons de :

- coordonner l'accompagnement global, social, pédagogique et professionnel. L'absence de coordination entre financeurs et la multiplicité des dispositifs entraînent une instabilité structurelle, peu compatible avec les besoins d'accompagnement dans la durée de ces publics
- sanctuariser des budgets dédiés à la formation des publics fragiles : illettrisme, français langue étrangère, savoirs de base
- prioriser les formations aux savoirs de base et aux compétences transversales, indispensables à toute insertion durable
- reconnaître pleinement la spécificité des publics fragiles dans les critères de financement et d'évaluation

C'est pourquoi, plus globalement, nous demandons de reconnaître la spécificité de ces publics dans les critères de financement et d'évaluation en ayant recours à des instruments juridiques hors marché public (service d'intérêt économique général, délégation de service public, subvention, conventions pluriannuelles).

N° 5 — Encourager les coopérations territoriales en développant des plateformes de mutualisation et des groupements équilibrés, et en financer l'animation

La principale cause d'échec d'une mutualisation réside dans le manque d'interconnaissance pour mieux se coordonner. Plus encore, nous savons que toute dynamique de mutualisation (ex : consortium) comporte le risque d'exclure les petits opérateurs.

4 préalables sont à considérer. Il faut pouvoir disposer :

- d'une cartographie
- d'un cadre juridique du partage
- du temps et de l'animation
- d'une confiance construite dans la durée

C'est pourquoi, nous demandons :

- d'encourager les coopérations territoriales en développant des plateformes de mutualisation des moyens, des expertises et des fonctions supports, tout en facilitant la constitution de groupements équilibrés, notamment pour les TPE et PME du secteur
- de valoriser la complémentarité des acteurs et l'intelligence collective, une condition essentielle pour construire une offre de formation plus agile, plus lisible et mieux adaptée aux besoins des territoires

Enfin, c'est proposition pourrait être accompagnée par la mise en place d'un fonds de soutien aux groupements d'employeurs de la formation – fonds qui serait financé au titre de leur contribution à des emplois stables.

N° 6 — Associer les organismes de formation aux grands projets industriels du territoire

Les organismes de formation sont souvent mobilisés a posteriori, une fois les besoins en recrutement déjà identifiés, voire urgents, ce qui réduit les marges de manœuvre pour construire des parcours adaptés.

Les grands projets n'ont souvent qu'une intégration partielle des enjeux de compétences dans les phases de conception, et les organismes de formation du territoire sont rarement associés aux réflexions autour de ces projets d'implantation, de construction ou de nouvelles productions. L'absence d'anticipation et de coordination limite la capacité des organismes à investir dans de nouveaux équipements, à faire évoluer leurs contenus ou à développer de nouvelles formations adaptées.

- Associer systématiquement les organismes de formation dès la phase amont des projets territoriaux, aux côtés des entreprises et des acteurs publics
- Mettre en place des instances de concertation territoriales réunissant collectivités, entreprises, acteurs de l'emploi et organismes de formation lors des annonces de grands projets industriels

N° 7 — Amplifier la participation des entreprises au dispositif « Immersion facilitée »

La déconnexion entre les parcours de formation et les réalités opérationnelles des métiers reste un frein majeur à l'insertion professionnelle. Malgré des contenus de plus en plus professionnalisants, de nombreux publics en formation peinent à se projeter concrètement dans les environnements de travail.

C'est pourquoi nous demandons à :

- sensibiliser les entreprises, notamment les TPE-PME, aux bénéfices directs de l'immersion facilitée : découverte de futurs talents, contribution à l'attractivité des métiers, participation active à la sécurisation des parcours professionnels. Plus concrètement, nous demandons que soit financée et conduite une campagne nationale de sensibilisation des entreprises
- poursuivre la simplification administrative et l'accompagnement des entreprises et des organismes de formation pour lever les freins organisationnels, juridiques ou logistiques à l'utilisation du dispositif
- financer le travail d'aller-vers les entreprises, aujourd'hui assuré sans couverture par les organismes et les acteurs de l'emploi. Car nous savons que ces immersions constituent aussi, pour les organismes, une source d'informations pour ajuster les contenus, et contribuent à les ancrer dans leur bassin économique en développant des partenariats réguliers avec les entreprises locales.

N° 8 — Favoriser une représentation territoriale des apprenants

Les apprenants sont les premiers concernés par les politiques de formation, et l'activité des organismes de formation est directement tournée vers eux. Or, leur parole reste encore insuffisamment représentée dans les espaces où se construisent et se pilotent ces politiques, y compris territoriales.

C'est pourquoi, il faut :

- engager une réflexion afin de favoriser la mise en place d'une représentation territoriale des apprenants, permettant une remontée plus organisée de leurs besoins, de leurs expériences, des bonnes pratiques et de leurs propositions auprès de toutes les parties prenantes

Cette représentation permettrait :

- d'associer davantage les apprenants à l'élaboration et au suivi des politiques régionales de formation
- d'effectuer une remontée du territorial vers le national des difficultés rencontrées dans l'accès à la formation et dans les parcours
- de mieux prendre en compte l'expertise d'usage des personnes formées ou en formation
- de créer un dialogue régulier entre apprenants, organismes de formation, collectivités et financeurs

Plus globalement, cela impose d'instituer une représentation territoriale des apprenants et prévoir leur association à l'élaboration et au suivi des politiques régionales de formation en finançant le temps et l'accompagnement que cette représentation suppose, faute de quoi elle restera de pure forme.